



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du mercredi 24 janvier 2024

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard - M. Patrice Mélé - Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet - Mme Marie Dugué - M. Kévin Parthenay

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau - Mme Marie-Laure Gély - Mme Christine Guillard - M. Yann Kossi - Mme Charlotte Leforestier - M. Martin Oudin - Mme Julie Scholler - M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Bénédicte Florin - Mme Évelyne Gauché

Élus collège des BIATSS

Présents : M. Xavier Houiller - Mme Nadège Asselin

Élus étudiants :

Présents : M. Tristan Roger - Mme Lisa Garbay - M. Guylain Farge - M. Louis Ormillien - M. Adrien Blancard - M. Lenny Pivron

Excusés : M. Bastian Duenas - Mme Éléonore Rousson - Mme Loubna Slimani

Personnalités extérieures :

Présents : M. Alain Homps - Mme Séverine Payot

Excusés : Mme Catherine de Colbert - M. Franck Gagnaire - Mme Valérie Jabot - Mme Isabelle Soirat - M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Eric Blin - M. Daniel Mirza - M. Pierre Mouzet - Mme Olivia Sabard - M. Gervasio Semedo - Mme Anne Cheignon

Excusés : M. Frédéric Danos - M. Benjamin Lavergne - M. Kévin Parthenay

17h00 : Conseil plénier

M. le Doyen introduit cette séance en présentant ses vœux à la communauté.

Il informe le conseil de faculté de l'absence de M. Bolivar-Ragaine, responsable administratif jusqu'à début avril et remercie chaleureusement Mme Cheignon, qui a accepté d'assurer l'intérim (pour la deuxième fois) tandis qu'elle a pris en parallèle son nouveau poste de responsable administratif du SSU. SSU qui devrait être en capacité d'ouvrir à plus d'étudiants encore du ressort grâce à l'action remarquable de sa directrice le docteur Emilie Arnault. Et le doyen de préciser pour clore le sujet qu'à sa demande, une réunion avec le directeur général des services, la directrice des ressources humaines et la direction de l'IAE a été organisée pour répartir le travail et les responsabilités respectifs des uns et des autres.

M. le Doyen rappelle que 2024 est une année particulièrement importante pour toute la communauté facultaire, les étudiants et stagiaires de formation continue, en raison du lancement de la nouvelle offre

de formation. Offre pour la préparation de laquelle un travail au long cours a été entamé en 2021 avec le congrès de la Faculté, la constitution des comités de pilotage et un investissement remarquable de toutes les parties intéressées. Le tout dans une ambiance de travail qui s'est révélée être des plus collaboratives et fructueuses.

L'année 2024 sera aussi remarquable par des finances universitaires en berne et l'augmentation par voie de conséquence du risque pour l'Université de passer sous tutelle du rectorat. Les efforts réalisés par les composantes n'auront pas été suffisants. Monsieur le Doyen de rappeler que les budgets de fonctionnement des dites composantes ont dû être diminués de 10% chaque année depuis 3 ans. Exercice auquel la faculté s'est pliée (sans sacrifier le financement des projets pédagogiques des professeurs et les initiatives étudiantes) tandis qu'elle augmentait dans le même temps ses recettes.

1. Approbation du PV de la séance du 06/09/2023 (vote)

Du fait du départ précipité en congés de Monsieur Bolivar-Ragaigne, le PV de la précédente séance n'a pas pu être rédigé (Madame Rivière étant absente à cette séance). Aucune prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Doyen passe au point suivant.

2. Informations générales

- **Renouvellement partiel du conseil de faculté.** Le 25 janvier, le collège des BIATSS sera renouvelé partiellement en raison de la mutation d'un des 3 membres.
- **Information des usagers.** Le début de l'année 2024 est marqué par de nombreuses actions d'accompagnement et d'information des futurs étudiants et stagiaires de formation continue. Actions qui renseignent une sollicitation très importante des professeurs qui ont la responsabilité d'une année d'étude ou d'une formation sans la participation desquels la faculté ne pourrait réussir cette mission.
 - Semaine des masters du 22/01 au 02/02
 - Forum des métiers du droit et de l'apprentissage le 27/01
 - JPO (à la faculté) et forum de l'orientation (à Rochepinard) le 17/02.

A cette occasion, Monsieur le Doyen prie les enseignants et enseignants-chercheurs de venir épauler leurs collègues.

- **Point sur le site.**

Déménagement. M. le Doyen informe du déplacement des professeurs de science politique dans le bâtiment B (bureau B230) afin rapprocher les intéressés, à leur demande, du service de scolarité licences.

Sécurité : en l'absence de Monsieur Bolivar, il est convenu avec la direction générale de l'établissement que Véronique Bertin (responsable administratif de l'IAE) prend en charge les questions de sécurité du site Portalis. Il est précisé que le dispositif VIGIPIRATE « Hiver-Printemps 2024 », en vigueur à compter du 15 janvier 2024, ramène le territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » au lieu de « alerte attentat ». Cependant, l'ouverture des 2 bâtiments A et B doit continuer de se faire avec badge. M. Stadnicki demande la parole pour évoquer cette question du badge obligatoire pour entrer dans la faculté. Les étudiants et enseignants venant d'autres composantes sont très souvent empêchés de pénétrer dans les locaux. C'est une contrainte que M. le Doyen dit avoir à l'esprit. Et d'indiquer qu'il est tout à fait possible de faire une demande d'ajustement au service informatique. Il en va de même pour les personnalités extérieures.

- **Point sur les emplois.** Il a été décidé de rouvrir l'accueil qui est situé à l'entrée du bâtiment B. Pour prévenir la situation d'agent isolé, il est convenu avec les agents du service intérieur qu'ils seront installés dans le grand bureau avec leur collègue. Un recrutement est en cours. Sa finalisation devrait être acquise dans les prochaines semaines pour un démarrage en février. Après quelques mois d'expérimentation, il s'est avéré que la présence d'un agent en poste s'imposait. La direction de la faculté a souhaité mieux recevoir, accompagner et renseigner les nombreux usagers du site. Il a été considéré au surplus que l'emplacement choisi par et pour les agents du service intérieur leur faciliterait le travail et augmenterait leur visibilité auprès de tout un chacun. En scolarité master, le poste laissé vacant par M. Gourdon à la mi-janvier (qui quitte la faculté pour mener à bien la carrière qu'il appelait de longue date de ses vœux) sera pourvu prochainement à la faveur d'une mobilité d'un agent de l'IAE. M. le Doyen rappelle à cette occasion les opportunités professionnelles qui peuvent être saisies en termes de mobilité à raison de la présence sur le site

Portalis d'une faculté, d'une école et d'un institut. D'autres recrutements devront être envisagés au cours de l'année à la faveur de départs à la retraite.

3. Extension du réseau de vidéoprotection

La faculté et l'institut sont désireux de continuer les efforts qui ont été entrepris pour garantir la sécurité de tous les usagers du site Portalis. Le temps d'équiper les parkings et quelques coins isolés est venu. Le responsable de la sûreté de l'Université atteste qu'une fois la fréquentation du site de moindre intensité, les faits délictueux augmentent. La consultation du conseil de faculté est nécessaire. Il serait nécessaire de compléter le dispositif de surveillance par 4 caméras sur les extérieurs avec plus d'éclairage.

M. Ormillien ajoute que les étudiants apprécient que la BU soit ouverte plus tard mais que se pose alors le problème d'insécurité latente lorsqu'ils rejoignent le parking ou le tram. Il se dit favorable au nom du collège des étudiants à l'extension du réseau de vidéoprotection.

M. Oudin demande si le système est en lien direct avec la police, ce à quoi M. le Doyen répond que les images sont enregistrées mais exploitées uniquement en cas de dépôt de plainte par les forces de l'ordre.

M. le Doyen interroge alors l'ensemble des membres sur leur accord ou opposition au renforcement du dispositif sécuritaire. Le conseil de faculté n'y étant pas opposé, le renforcement sécuritaire est décidé. Il est d'ailleurs évoqué qu'il serait intéressant d'inviter M. Buon à venir s'exprimer sur cette question ainsi que sur la sécurité bâtementaire en général.

4. Référentiel des tâches

L'ensemble des heures allouées (soit 1500h) ont été utilisées et réparties sur les différentes tâches répertoriées. M. Blin a conscience que la répartition est bien imparfaite, qu'il arrive assez souvent qu'il soit difficile d'estimer correctement le temps consacré à telle ou telle tâche.

M. Oudin remarque par exemple qu'une ½ heure seulement est allouée pour l'encadrement d'un stage. Que la chose lui semble presque vexatoire tandis qu'en vérité l'accompagnement des étudiants est le cœur de métier même des enseignants.

M. Mélé ajoute que cette liste est loin de prendre en compte toutes les activités d'un enseignant-chercheur ; que le référentiel des tâches devrait prendre également en considération l'activité administrative en lien avec la recherche. Et de recommander que la faculté s'inspire du référentiel pratiqué à l'IUT.

Après avoir rappelé que la faculté n'avait pas de voix au chapitre, que le référentiel était la responsabilité des conseils centraux, M. le Doyen propose de mettre au vote **le référentiel des tâches présenté. Il est adopté à l'unanimité.**

5. Présentation des maquettes des deux nouvelles licences professionnelles

- **Licence 3 « mandataire judiciaire à la protection des majeurs ».** En raison d'une perte d'autonomie, nombreux sont les français qui ont besoin d'être accompagnés dans les actes de la vie juridique. Les besoins en formation sont grands. Le vieillissement de la population est un sujet de préoccupation majeure. Il est à noter que 19 universités ont répondu à l'appel à candidatures du ministère. L'université de Tours est la seule à proposer cette nouvelle formation sur tout le centre du pays. Il est convenu que la licence ne sera ouverte qu'en formation par apprentissage soit 402h ventilées en 4 blocs de compétences permettant à terme à des professionnels de venir se former sur tel ou tel domaine sans être obligés de suivre la totalité des cours. L'accès à cette licence exigera de solides connaissances aussi bien juridiques que médico-sociales.

Mme Robin-Sabard indique que la faculté souhaite mettre en place cette nouvelle licence professionnelle dès la rentrée 2024 avec une campagne de sélection qui aura lieu sur le mois de mars permettant ainsi aux candidats de démarrer rapidement leur recherche de lieu d'apprentissage.

M. Ormillien demande quand la formation sera présentée aux étudiants, ce à quoi Mme Robin-Sabard répond que les prochains événements comme le forum de l'apprentissage ou les JPO seront le lieu idéal pour présenter les maquettes des 2 nouvelles licences professionnelles, avec la présence de mandataires judiciaires pour répondre aux questions des étudiants.

M. le Doyen propose de passer au vote, **la maquette de la licence « mandataire judiciaire à la protection des majeurs » est votée à l'unanimité.**

- **Licence 3 « Assistant juridique - droit du numérique ».** Cette seconde licence professionnelle, qui doit ouvrir à la rentrée 2024 également, se déroulera à Blois.

Pour mémoire, aux fins de remaniement de l'offre de formation pour la prochaine période 2024-2030, il a été décidé d'arrêter la L3 de droit privé général proposée à Blois. Ayant pu constater qu'il existait une forte demande pour ce type de spécialisation, il a été décidé de monter le dossier d'accréditation avec l'aide précieuse de M. Boisseau qui s'est impliqué dans cet ambitieux projet auprès des décideurs et entreprises locaux, aussi bien du secteur privé que du secteur public. A noter que les étudiants de la L2 de Blois n'ont pas vocation à entrer automatiquement dans cette L3 droit du numérique. Elle est ouverte à tous et comporte 9 unités d'enseignement.

M. le Doyen propose de passer au vote. **La maquette de la licence « droit du numérique » est adoptée à l'unanimité.**

6. Subventions étudiants.

M. Blin rappelle que l'équipe de direction a pris la décision d'allouer la même somme d'argent que les années précédentes, précision faite que l'IAE étant autonome, l'enveloppe a donc permis de financer plus de projets proposés par les juristes, les économistes et les géographes. Cette année, 20 dossiers ont été présentés. Ce qui représente plus concrètement 7000€ de subventions pour l'année universitaire sur 2 campagnes (et ce malgré la diminution du budget global de fonctionnement)

Aucune question ni objection n'est portée à la connaissance des présents.

M. le Doyen propose de passer au vote. **Le dossier des subventions étudiants est adopté à l'unanimité.**

7. Stages

M. le Doyen rappelle le contexte du soutien de la faculté aux demandes de stages. Il indique qu'à la demande expresse et tout à fait fondée des directeurs de master et des étudiants de la faculté (et de l'IAE qui était encore un département au tout début du mandat), des facilités ont été accordés pour permettre aux étudiants d'effectuer des stages tout au long de leurs études supérieures pour renseigner, le moment venu, un parcours de formation mûri et cohérent, apprécié par les futurs employeurs. Une seule condition a été posée par la faculté, à savoir que le stage soit effectué en principe en dehors des périodes de cours.

Pour mémoire, cette possibilité n'était pas offerte aux étudiants avant que l'équipe de direction ne soit placée en responsabilité à raison d'une opposition idéologique fort contestable défendue par le représentant du SGEN-CFDT en conseil d'administration. Et c'est au prix d'une argumentation juridique et d'une politique de conviction menée par M. le Doyen, porté par le soutien unanime du conseil de faculté et de la communauté facultaire, que le conseil d'administration de l'Université, convaincu par la rigueur et la sincérité de la démarche de la faculté, a fini par autoriser cette dernière à modifier ses maquettes en conséquence.

Force est pourtant de regretter que la défiance envers cette faculté et ses professeurs ne fût pas stoppée.

Sans aucune concertation, le service des études et de la formation a convoqué les agents des scolarités pour leur intimer l'ordre d'interdire les stages pendant les périodes de fermeture de l'Université (Une présentation powerpoint ne souffre pas la discussion qui prescrit en gras l'interdiction).

Saisi par une cohorte d'étudiants légitimement inquiets pour leur avenir proche, M. le Doyen a pris la décision d'appliquer dans le temps cette décision unilatérale qui renseigne le peu de considération témoignée pour le travail fait à la faculté par les professeurs tout à fait avisés des tenants et aboutissants d'un stage organisé sur un temps de fermeture de l'établissement. Ce sans compter l'injonction paradoxale faite aux agents de la faculté et le conflit de loyauté ainsi créé.

Il a donc été décidé de reporter au 1^{er} janvier 2024 l'interdiction formulée dans les conditions décrites et de continuer à accompagner les étudiants sur la période pour ne pas déjouer les prévisions légitimes de toutes les parties intéressées.

En réponse, le directeur général des services a déclaré dans un message adressé à tous les usagers de la faculté que la direction de cette composante et ses agents n'avaient manifestement rien compris aux slides diffusés et consignes données. Intervention qui interroge sur les relations entre l'administration et les élus. Et le représentant du SGEN-CFDT, opposé à l'époque à la stagiairisation, d'insulter dans la foulée le doyen et ses agents par voie de conséquences dans un tract diffusé dans les quelques jours qui ont suivi, sans que jamais la demande de droit de réponse n'ait été entendue.

La parole circule.

Monsieur Oudin témoigne de la défiance de l'Université envers les stages. Monsieur Favard renchérit et dit combien nombre de ses membres ont en exécration les entreprises. Que l'action de cette équipe, qui était appelée également de ses vœux, a pu créer un ressentiment, qui s'exprime sous les formes dénoncées par M. le Doyen.

M. Deroche demande si l'université a fait machine arrière sur le sujet. Il suggère de renouveler la question au SEF de la part du conseil de faculté ou même d'inviter le SEF à venir expliquer sa position dans la prochaine réunion du conseil.

M. Roger propose de lancer une pétition ou tout autre agissement inter-syndical.

8. Thèses

Il est à noter que la Région ne finance plus depuis cette année les thèses qu'à 50%. Un rendez-vous est prévu prochainement avec la DGSIP pour protester et soutenir ce volet important de la continuité de la recherche.

9. Scolarité licences

Mme Cheignon ayant accepté une mutation vers la responsabilité administrative du SSU, qu'elle appelait de ses vœux, c'est Mme Asselin qui reprend son poste tout en continuant l'intérim de son poste précédent de responsable RH, en attendant l'arrivée de sa remplaçante au 1 avril 2024. M. le Doyen félicite chaleureusement l'une et l'autre et souhaite beaucoup de plaisir et de réussite dans leur nouveau poste respectif.

10. Questions diverses

• Honoris causa.

Le CA du 16 octobre en ayant adopté le principe, l'Université de Tours souhaite délivrer des titres de docteur Honoris causa afin de rendre hommage aux personnalités qui auront été choisies ; mobiliser la communauté universitaire autour d'un événement fédérateur ; faire mieux connaître notre établissement et ses actions auprès d'un public élargi et à l'international.

Une proposition d'honoris causa a été communiquée à M. le Doyen par Mme Jeannot au profit de Madame la professeure Puttler de l'Université de Bochum en Allemagne en raison de sa grande implication à l'égard des relations entre nos deux Universités de Tours et de Bochum et de la réciprocité qui a semblé à toutes les parties prenantes utile et juste de marquer.

Cette proposition d'honoris causa concernant Mme Puttler est soutenue par le conseil de faculté.

- Question du collège des étudiants concernant la licence droit/science politique : ils demandent s'il est prévu une période transitoire pour ceux qui arrivent en L3. Les directeurs de licence présents indiquent que le module « science politique » actuel ne sera pas maintenu à l'ouverture de la licence science politique. Les étudiants s'inquiètent dans ce cas de leurs possibilités d'accès aux masters de science politique. Ce à quoi les directeurs de licence répondent que plus que des résultats en L3, c'est la motivation et l'agilité qui priment dans les dossiers de recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.